

## Annexe 12 – GESTION DES CARTONS

Il n'y a qu'une seule et unique licence sous un numéro unique, composée de deux volets, un traditionnel et un club.

**Généralités** : Il existe 3 sortes de cartons, blanc, jaune et rouge que l'arbitre peut attribuer à un joueur, une équipe, un dirigeant ou un manager, en fonction des irrégularités commises.

Selon la gravité et l'attitude du (ou des) joueur(s), l'arbitre appréciera la couleur du carton.

**CARTON BLANC** : Il est utilisé pour prévenir un joueur, une équipe, un dirigeant ou un manager, sans conséquence immédiate.

Il convient de bien montrer le carton blanc pour que tout le monde puisse le voir, y compris les spectateurs qui sauront que l'intéressé a été averti sans frais avant une sanction ultérieure.

**CARTON JAUNE** : L'arbitre utilise un carton jaune pour avertir un joueur coupable d'une faute volontaire ou délibérée (voir RTI) qui mérite avertissement mais pas exclusion et dont la récidive ne sera pas tolérée.

En cas de récidive (au cours de la même compétition), le joueur écope d'un deuxième carton jaune équivalent à un carton rouge.

L'arbitre doit impérativement justifier le carton jaune dans un rapport expliquant brièvement les faits et l'expédier à la FFSB.

Le carton jaune est associé à une amende de 50 euros.

**CARTON ROUGE** : En fonction de la gravité de la faute commise (Voir RTI), l'arbitre est en droit d'infliger directement un carton rouge synonyme d'exclusion immédiate et définitive de la compétition et doit retirer la licence.

L'arbitre rédige et adresse à la FFSB un rapport d'incident circonstancié qui entraîne automatiquement la saisine du conseil de discipline de première instance compétent.

Le carton rouge est associé à une amende de 200 euros.

Le joueur ayant reçu un carton rouge ou un deuxième carton jaune (au cours de la même compétition) est immédiatement exclu de la compétition. Il ne pourra plus accéder aux jeux.

En traditionnel, son remplacement est impossible dans la partie en cours. Ce remplacement peut avoir lieu uniquement à la partie suivante.

Le nom des joueurs sanctionnés d'un carton jaune ou d'un carton rouge devra être mentionné sur le rapport du concours ou sur la feuille de match accompagné d'un rapport circonstancié, un rapport plus détaillé peut-être envoyé à la FFSB sous 48 heures par l'arbitre.

### **GESTION DES CARTONS JAUNES comptabilisation des cartons**

Elle est valable pour la durée de la saison sportive.

Les cartons jaunes reçus en clubs ou en traditionnel se cumulent.

Le cumul de 2 cartons jaunes entraîne la suspension de 7 jours francs à compter du jour de la fin de la compétition sur laquelle le 2ème carton jaune a été attribué même si la suspension chevauche 2 saisons.

Tout joueur, se trouvant dans la situation citée ci-dessus, est interdit de compétitions pendant 7 jours et en cas d'infraction est passible d'un passage devant le conseil de discipline compétent.

### **SUIVI DES CARTONS**

Etant donné que le joueur n'a qu'une licence composée de deux volets portant le même numéro, sa suspension après un carton rouge intervient automatiquement aussi bien en traditionnel qu'en club.

Un rapport sera effectué par l'arbitre sous 48 heures aux fins de saisine du conseil de discipline compétent.

Le joueur devra remettre à l'arbitre ou au délégué le deuxième volet de sa licence, en cas d'impossibilité, il devra le faire parvenir sous 48 heures à la FFSB.

La licence sera retenue. Par conséquent, le joueur sera de fait suspendu au minimum jusqu'à son passage en conseil de discipline de première instance compétent.

La licence sera jointe au rapport de l'arbitre pour le traditionnel, adressée à la FFSB par le délégué dans le cadre d'un match de club.

La FFSB informera les officiants et les A.S concernés lors des rencontres suivantes des incidences de qualifications des joueurs suspendus.

A chaque décision prise par un conseil de discipline, la liste à jour des personnes sanctionnées sera établie par la F.F.S.B. et adressée au Président de chaque CBD et au Président de la C.N.A qui la transmettra aux arbitres nationaux.

Un carton rouge entraîne automatiquement une suspension immédiate de trente jours, le conseil discipline doit se réunir pendant cette période.

Le cumul de deux cartons jaunes, dans la même compétition, se transforme en carton rouge ce qui entraîne une suspension immédiate de trente jours tout comme ci-dessus.

Pour toutes les compétitions placées sous leur autorité, les LBR et les CBD sont tenus d'informer la FFSB de tout carton (jaune ou rouge) infligé, dans les meilleurs délais.

*Version du 15-09-2017*